

DOSSIER PARTICIPANT

Le club des
CLUBS
IMMOBILIERS



GRAND LYON
la métropole

XXIV^{ème} voyage d'étude du Club des Clubs Immobiliers

Vendredi 24 mars 2017

**DURANT LA JOURNÉE
RENCONTREZ :**

plus de 250 acteurs de l'immobilier :

Investisseurs
Promoteurs
Architectes
Conseils
Avocats
Assureurs

Entreprises générales
Industriels
Aménageurs
Collectivités
Élus locaux
.../...



Part dieu - Oxygene



Depuis plus de 20 ans, le Club des Clubs Immobiliers, **réseau de 10 000 professionnels de l'immobilier**, tous diplômés de grandes écoles et universités françaises, organise chaque année un **voyage d'étude** d'une journée en France ou à l'étranger. Cette journée mobilise **250 décideurs** qui découvrent les **nouveaux projets**

d'une métropole européenne et échangent sur leurs métiers dans une **ambiance particulièrement conviviale et propice au networking**.

Les **représentants** des différents Clubs immobiliers **s'investissent bénévolement** pour assurer l'organisation du voyage. **L'engagement** de nos partenaires est **essentiel**, il permet de proposer des **conditions financières attractives**, aux participants. Après Madrid en 2016, le Club des Clubs Immobiliers se rendra à **LYON le Vendredi 24 mars 2017** pour son **24^{ème} voyage**.

Classée récemment en **10^{ème} position** des Villes européennes les plus **attractives**, la Métropole de Lyon devient la **première ville française** pour les **investisseurs immobiliers** et confirme ainsi son regain d'attractivité en bénéficiant d'une évolution démographique **ultra-dynamique**, d'un taux de chômage plus faible que la moyenne nationale et d'un **développement urbain** constant avec la création de nouveaux quartiers.

Notre voyage sera l'occasion de découvrir des **projets stratégiques** portés par une **gouvernance locale atypique** qui assure la grande stabilité du développement métropolitain.

Le club des
CLUBS
IMMOBILIERS

A bientôt
Alexandre Estignard,
Président du CDCI

2016 - MADRID

2015 - MONTPELLIER

2014 - AMSTERDAM

2013 - SAINT-ETIENNE

2012 - VARSOVIE

2011 - NICE SOPHIA ANTIPOLIS

2010 - HAMBOURG

2009 - MARSEILLE

2008 - LONDRES

2007 - MILAN

2006 - LE HAVRE

2005 - BRUXELLES

2004 - PARIS

2003 - STRASBOURG

2002 - TOULOUSE

2001 - BARCELONE

2000 - BORDEAUX

1999 - BERLIN

1998 - NANTES/SAINT NAZAIRE

1997 - MARSEILLE

1996 - LYON

1995 - LONDRES

1994 - LILLE





Projet Confluence



PROGRAMME LYON 2017 :

- **ACCUEIL PETIT-DÉJEUNER NETWORKING**
- **PRÉSENTATION QUARTIER PART-DIEU**
- **DÉJEUNER**
- **PRÉSENTATION ET VISITE QUARTIER CONFLUENCES**
- **DINER COCKTAIL DANS UN LIEU D'EXCEPTION**



PARTENAIRES 2016

VINCI
IMMOBILIER

Aareon
WE MANAGE IT FOR YOU

CAMELOT EUROPE
vacant property specialists

S
SAMSIC
FACILITY

VINCI
IMMOBILIER
VINCI Immobilier Property Management

CBC

GRUPE
OJIREL

BUSINESS
IMMO

CARAKTERS

COSY HOME
Property Management
Furnished Apartment & Office

CRÉDIT FONCIER
IMMOBILIER

D
1810
DAUCHEZ

club
immobilier...
marseille
provence
... acteur de son territoire

COULON^{SA}
FACADES

DVA Derolè Vatté & Associés
Executive Search

GROUPE
ESPI
L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES
PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

galtier
Valuation

Regulated by **RICS**

Groupama
Immobilier

EIFFAGE
IMMOBILIER

FAIRWAY
AVOCATS À LA COUR

COFINANCEGROUP

BERGERAS
EXPERTISES

KONE

RENT

8 et 9 novembre 2016

INSCRIPTION INDIVIDUELLE



La participation financière (selon la grille tarifaire)
par personne est à régler :

Avant le 15 mars 2017

Inscription directe et paiement en ligne sur
www.leclubdesclubsimmobiliers.org
rubrique "Voyages"/ s'inscrire / créer un nouveau compte

Ou par bulletin d'inscription + chèque libellé à l'ordre de : "Le Club des Clubs Immobiliers, Voyage à Lyon"
à envoyer à l'adresse : Club des Clubs Immobiliers s/c Jacques LEON 23, avenue de la Dame Blanche 94120 Fontenay sous Bois
toute correspondance relative au voyage devra être envoyée à : grandlyon2017@leclubdesclubsimmobiliers.org

Ecoles signataires des statuts du Club des Clubs Immobiliers :

Tarif 1 Avec transport Train AR Départ Paris : 230€

Tarif 2 Sans transport (rdv sur place) : 160€

Ecoles non signataires des statuts du Club des Clubs Immobiliers : (ESCP-EAP Immo)

Tarif 3 Avec transport Train AR Départ Paris : 250€

Tarif 4 Sans transport (rdv sur place) : 180€

Nom :

Prénom :

E-mail (obligatoire)

École : Promo : /.....

Société ou Organisme :

Tél :

Fonction :

Adresse :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> AJEDIM ASSAS | <input type="checkbox"/> Groupement HEC Immobilier |
| <input type="checkbox"/> Anciens de l'ESPI | <input type="checkbox"/> IAE Immobilier |
| <input type="checkbox"/> Association ICH | <input type="checkbox"/> ICG Immo |
| <input type="checkbox"/> Centrale Immo | <input type="checkbox"/> INSEAD Pierre |
| <input type="checkbox"/> Club Immo Paris-Dauphine | <input type="checkbox"/> ISG Immo |
| <input type="checkbox"/> EDC Immo | <input type="checkbox"/> Mines + |
| <input type="checkbox"/> EDHEC IMMO | <input type="checkbox"/> PSB Immo |
| <input type="checkbox"/> ESSEC PIERRE | <input type="checkbox"/> Sciences Po Immobilier |
| <input type="checkbox"/> EM Lyon Club Immo | <input type="checkbox"/> Sorbonne Immo |
| <input type="checkbox"/> ENA Immobilier | <input type="checkbox"/> X - Ponts Pierre |
| <input type="checkbox"/> ESC Néoma IMMO | |
| <input type="checkbox"/> ESTP Immobilier | <input type="checkbox"/> ESCP-EAP Immo |

PARTICIPATION FINANCIÈRE :

Mon association est signataire des statuts du Club des Clubs Immobiliers

Je m'inscris au voyage du **vendredi 24 mars 2017** à Lyon, avec **Train AR depuis Paris**, et je règle les **230 €** par chèque ou par virement bancaire. Le nombre de places étant limité, mon inscription ne sera prise en compte qu'à réception de mon règlement. Les membres signataires des statuts sont prioritaires.

Je m'inscris au voyage du **vendredi 24 mars 2017** à Lyon, **sans transport** (rdv sur place), et je règle les **160 €** par chèque ou par virement bancaire. Le nombre de places étant limité, mon inscription ne sera prise en compte qu'à réception de mon règlement. Les membres signataires des statuts sont prioritaires.

Mon association n'est pas signataire des statuts du Club des Clubs Immobiliers

Je m'inscris au voyage du **vendredi 24 mars 2017** à Lyon, avec **Train AR depuis Paris**, et je règle les **250 €** par chèque ou par virement bancaire. Le nombre de places étant limité, mon inscription ne sera prise en compte qu'à réception de mon règlement. Les membres signataires des statuts sont prioritaires.

Je m'inscris au voyage du **vendredi 24 mars 2017** à Lyon, **sans transport** (rdv sur place), et je règle les **180 €** par chèque ou par virement bancaire. Le nombre de places étant limité, mon inscription ne sera prise en compte qu'à réception de mon règlement. Les membres signataires des statuts sont prioritaires.

Lors de mon inscription au voyage, je règle la réservation par chèque, CB ou par virement bancaire. Le nombre de places étant limité, seules les inscriptions accompagnées du règlement et après vérification des informations d'appartenance aux clubs seront prises en compte. Mon inscription ne sera prise en compte qu'à réception de mon règlement et ne sera validée qu'en fonction des quotas disponibles. Les membres signataires des statuts sont prioritaires. Un justificatif de paiement me sera transmis. Le Club des Clubs Immobiliers se réserve le droit de rembourser toute personne, dont l'inscription au voyage ne serait pas conforme aux statuts et/ou règlement du Club des Clubs Immobiliers. Les inscriptions validées et confirmées par mail ne seront pas remboursées. Si je suis empêché(e), je pourrai faire bénéficier de ma place un autre membre de mon club, une personne d'un autre club inscrit sur la liste d'attente tenue par l'Association « Le Club des Clubs Immobiliers », s'il y a encore des personnes inscrites sur cette liste, ou à défaut, toute autre personne de mon choix. « J'ai bien noté que ce voyage est organisé à titre bénévole et amical par les associations d'anciens élèves, que chaque participant participe au voyage à ses risques et périls, et que je ne pourrai donc pas tenir pour responsable l'Association « Le Club des Clubs Immobiliers » de tout incident ou accident qui pourrait m'arriver durant ce voyage. » En application de l'article 37 de la loi du 6 janvier 1978, les informations ci-dessus sont indispensables au traitement de votre réservation et sont communiquées aux destinataires la traitant. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès du Club des Clubs Immobiliers. Vos coordonnées ne seront pas cédées.

Fait à le

Signature